REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 87-346 du 22 Octobre 1987 Chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, pour compter du 19 Octobre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret Nº 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE

Article 1er. - Pour compter du 19 Octobre 1987, le Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 1987



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MCAT_MSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BN DAN 4 DCCT ONEPI GDE CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1...